



PIÈCES AUTO POUR LES PAYS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 07/12/2023

Echéance le : 31/01/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4296536	0165285	1HH1MEMRV		Zone Expedition : 03			4918610
Désignation							
N° Pièce							
Quantité ou temps							
C T							
Prix unitaire hors taxe							
Remise %							
Prix unitaire net hors taxe							
Montant							
** BL 4918610 DU 07/12/2023 **							
NUMERO DE COMMANDE : 1HH1MEMRV							
I.BALAI ESSUIE VITRE AV PSA	VAL574197	E23C02	1,00	4	14,20	50,00	7,10
PAPR				4		10,00	-0,71
I.BALAI ESSUIE VITRE AV OV	VAL578511	E23F05	1,00	4	25,40	50,00	12,70
PAPR				4		10,00	-1,27
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 17,82							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA			Total TTC
PI : 17,82				acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			21,39
MO : 0,00 17,82				17,82			
DIV : 0,00				3,57			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4296536	0165285	4918610
Echéance le :	31/01/2024	
07/12/2023		21,39



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes (fournitures, réparations et prestations de services) sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune remise d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'emetteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum de 0,1% par jour et jusqu'à 3 fois l'annuité. Les intérêts légaux en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour manquement au paiement d'un montant minimum de 40 € sera appliquée à l'emetteur.

RESERVE DE PROPRIETE : Le transfert de propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce. Les titres émis ne sont pas transférables à l'acquéreur des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre co-contractants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.